

Appel à Manifestation d'Intérêt « Cabanes de Belledonne »

Description et modalités

Contact : Mathieu Schoendoerffer – Coordinateur des Activités de Pleine Nature, Espace Belledonne –
mathieu.schoendoerffer@espacebelledonne.fr – 06 28 50 92 96

1 - Contexte et enjeux :

Dans le cadre du **schéma des Activités de Pleine Nature de Belledonne**, l'itinérance a été identifiée comme filière d'excellence pour le territoire. Un réseau de cabanes non gardées de qualité constitue un atout notable pour les itinérances : ce riche patrimoine local vient en effet compléter l'offre de refuges gardés, permet de diversifier le public, et densifie le maillage du territoire en terme d'hébergements d'altitude.

Or, le réseau de cabanes du territoire est traversé par un certain nombre de **problématiques** : manque d'hébergements d'altitude sur une partie du territoire, vieillissement et dégradations, surfréquentation, enjeux relatifs au partage de l'espace entre les différents usages du territoire et à la préservation de la biodiversité.

L'association Espace Belledonne souhaite ainsi accompagner l'amélioration de ce réseau et la prise en compte de ces différentes problématiques. Elle lance ainsi un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les projets de rénovation et d'amélioration de la qualité de l'accueil** des cabanes non gardées du territoire. Cet AMI constitue la première étape d'un projet visant à accompagner les projets structurants pour les itinérances, et ainsi à animer une dynamique collective et construire un projet coordonné à l'échelle de Belledonne.

2 – Objectifs

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **identifier les projets de rénovation de cabanes non gardées** sur le territoire, afin d'accompagner les porteurs de projets vers un **soutien technique et financier** adapté.

A travers ce dispositif, l'Espace Belledonne souhaite :

- Accompagner le développement des itinérances sur le territoire à travers l'amélioration de la qualité du réseau de cabanes non gardées ;
- Mobiliser les leviers financiers nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets ;
- Favoriser une approche globale prenant en compte l'ensemble les acteurs impactés et les différents enjeux soulevés, notamment au regard du le partage de l'espace et de la préservation de la biodiversité, dans un contexte de transition du territoire.

3 - Cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

3.1 : Porteurs de projets éligibles

- Communes de Belledonne
- Autres propriétaires de cabanes non gardées : ONF, groupements locaux, propriétaires privés, etc.

3.2 : Conditions d'éligibilité des projets

Sont éligibles : les projets de rénovation de cabanes accessibles librement au grand public sur le territoire de Belledonne, dans la mesure où ils prennent en compte les critères de sélection détaillés au point 4. Les porteurs de projets soutenus s'engagent à maintenir leur libre accès de manière pérenne (période de 10 ans).

Exemples de dépenses éligibles : isolation, chauffage, organisation intérieure (pièce à vivre, couchages...), toilettes, accès à l'eau, etc.

Ne sont pas éligibles : l'entretien courant des cabanes, et les projets concernant les cabanes qui ne sont pas accessibles librement.

3.3 : Modalités de financement

L'enveloppe financière exacte disponible et le nombre de projets déposés n'étant pas connus, il n'y a à ce jour **pas de garantie sur les possibilités et montants de financements** pour l'ensemble des projets qui seront déposés. Cet appel à manifestation d'intérêt a ainsi d'abord vocation à **identifier les projets du territoire**, pour les prioriser en fonction des critères ci-dessous.

Les projets déposés seront **étudiés par l'Espace Belledonne, et soumis aux instances de gouvernance du territoire** (COTEC et COPIL Tourisme), en vue de les prioriser et de statuer sur les possibilités de soutien.

Les projets qui ne seront pas financés dans le cadre du programme Espace Valléen pourront néanmoins bénéficier d'un accompagnement par l'Espace Belledonne pour mobiliser d'autres financements.

4 - Critères principaux d'analyse et priorisation des projets :

Les projets soutenus devront être structurants pour les itinérances en Belledonne, en permettant l'amélioration de l'accueil des publics itinérants et la prise en compte des problématiques associées au développement des itinérances sur le territoire. Les projets devront ainsi favoriser une approche globale intégrant les enjeux et acteurs locaux. Les critères suivants seront donc étudiés en vue de l'analyse et de la priorisation des projets :

- Clarté et pertinence des objectifs et des moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins locaux : besoins identifiés, public cible, enjeux traités, méthodologie ;
- Prise en compte dans le projet des problématiques liées au partage de l'espace et à la préservation de la biodiversité (amélioration de la cohabitation avec les autres usages du territoire, limitation de l'impact du projet et de la fréquentation sur le milieu naturel...)
- Intégration au territoire dans un contexte de transition : choix des matériaux et artisans, intégration au paysage, limitation de l'artificialisation des sols, etc. ;

- Co-construction du projet avec les acteurs locaux, implication de l'ensemble des acteurs concernés, et approche collective dans le suivi de la cabane ;
- Lien au GR®738 ou une autre itinérance, et contribution à au développement et à la diversification économique et touristique du territoire, notamment à travers l'amélioration de l'accueil des publics.

En vue de rationaliser le soutien financier, une attention particulière sera portée à la cohérence des projets entre eux : les porteurs de projets souhaitant mettre en place des actions à proximité sont invités à se coordonner. Par ailleurs, les secteurs les moins pourvus en hébergements d'altitude seront priorités.

5 - Modalités d'accompagnement et de candidature :

5.1 Modalités d'accompagnement :

L'Espace Belledonne propose un **accompagnement technique** aux porteurs de projets pour les accompagner dans la définition du projet, *y compris avant le dépôt du projet*, à travers :

- Un appui à la réflexion dans la définition des projets ;
- Un appui méthodologique pour favoriser la co-construction des projets ;
- Une mise en réseau avec des personnes ou structures ressources ;
- Des conseils et informations pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt ;
- Un suivi de la mise en œuvre des projets sélectionnés.

En vue d'apporter un **accompagnement financier** aux projets émergents, l'Espace Belledonne :

- Organise le lien entre les projets sélectionnés et les financeurs potentiels (Etat, Région, Département, Intercommunalités, Europe, etc.) ;
- Mobilise des financements dans le cadre du programme Espace Valléen qu'il pilote, ou via la mise en lien avec les autres Espaces Valléens de Belledonne ;
- Accompagne les porteurs de projets dans la mobilisation d'autres financements.

5.2 Etapes :

- Prise de connaissance de l'AMI et premiers échanges avec l'Espace Belledonne ;
- Définition du projet par le porteur de projet, avec l'appui de l'Espace Belledonne ;
- Envoi du formulaire de réponse à l'AMI par le porteur de projet ;
- Instruction des projets par l'Espace Belledonne et le COPIL Tourisme ;
- Retour au porteur de projet.

Pour les projets sélectionnés :

- Accompagnement technique de la part de l'Espace Belledonne en vue de la mobilisation de financements ;
- Dépôt des demandes de subventions correspondantes auprès des financeurs par le porteur de projet ;
- Instruction et délibération des financeurs ;
- Mise en œuvre du projet, en fonction des financements obtenus.

5.3 Calendrier :

- Diffusion de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : à partir de fin avril 2022 ;
- Date limite de réponse pour une instruction en septembre : 22 août 2022 ;
- Première date d'instruction (COFIL Tourisme) : 15 septembre 2022 ;
- Dépôt des premiers projets auprès des financeurs, par les porteurs de projets : fin 2022, et 2023 ;
- Deuxième date d'instruction : premier trimestre 2023 ;
- Des dates d'instruction seront ensuite proposées deux fois par an.

5.4 Informations et réponse à l'AMI :

Nous vous invitons à **contacter le coordinateur APN de l'Espace Belledonne en amont de votre réponse**, pour toute information, et pour être accompagné dans la définition du projet (contact ci-dessous).

Pour une instruction en septembre, merci de nous **renvoyer le formulaire de réponse à l'AMI cabanes de Belledonne au plus tard le 22 août 2022**, par mail à l'adresse ci-dessous.

Contact : Mathieu Schoendoerffer – Coordinateur des Activités de Pleine Nature à l'Espace Belledonne –
mathieu.schoendoerffer@espacebelledonne.fr – 06 28 50 92 96

Documents joints :

- Page de synthèse de l'AMI
- Formulaire de réponse

